

COMMUNE DE REICHSTETT

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres élus : 27
Membres en fonction : 27
Présents : 23
Absents : 4
dont procurations : 3

Séance du 24 avril 2014 à 19 h 30

Convocation du 16 avril 2014

Sous la Présidence de Georges SCHULER, Maire

Secrétaire de séance : Madame Mireille WINTZ

Budget Primitif 2014

Vu le projet de Budget Primitif 2014 ;

Vu le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2013 et l'affectation du résultat constaté au Compte Administratif 2013 et affecté en 2014 ;

Vu l'avis favorable de la Commission des finances ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ADOpte le Budget Primitif 2014, qui peut se résumer comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

		Dépenses en €	Recettes en €
vote	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	3 614 961,00	3 614 961,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

		Dépenses en €	Recettes en €
vote	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	4 018 143,24	1 589 745,27
reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent	133 301,24	
	001 solde d'exécution de la section d'investissements reportés		2 561 699,21
TOTAL		4 151 444,48	4 151 444,48
TOTAL DU BUDGET		7 766 405,48	7 766 405,48

ADOpte A L'UNANIMITE

Compte administratif et de gestion 2013 et affectation des résultats

Vu le projet de Compte Administratif 2013 et le Compte de Gestion 2013 ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ADOpte le Compte Administratif 2013 présenté par le Maire,

CONSTATE la cohérence des chiffres avec le Compte de Gestion 2013 transmis par le Comptable Public et l'adopte.

		Dépenses €	Recettes €
Réalisations de l'exercice	Section de fonctionnement	4 795 842,81	5 565 654,52
	Section d'investissement	657 417,21	2 865 019,11
Reports de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement (002)		0
	Report en section d'investissement (001)		354 097,31
	TOTAL (réalisations + reports)	5 453 260,02	8 784 770,94
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	133 301,24	
	TOTAL des restes à réaliser en N+1		
totaux cumulés	Section de fonctionnement	4 795 842,81	5 565 654,52
	Section d'investissement	790 718,45	3 219 116,42
	TOTAL CUMULE		
Résultats définitifs	Section de fonctionnement		769 811,71
	Section d'investissement		2 428 397,97

ADOpte PAR 26 VOIX POUR - Le Maire ayant quitté la salle lors de l'adoption, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Affectation du résultat 2013

Vu le Compte Administratif 2013, le Compte de Gestion 2013 et le résultat constaté ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2013 comme suit :

POUR MEMOIRE :	
- Résultat de la section d'investissement constaté au Compte Administratif 2013 (conforme au résultat de clôture constaté au Compte de Gestion 2013)	2 561 699,21
- Minoration pour tenir compte des provisions (comptes 15, 29,39,49 et 59) existants en 2013	0
- ICNE à payer cpte 1688 et ICNE 2768 à recevoir : - + =	0
- Résultat de la section de fonctionnement constaté au Compte administratif 2013	769 811,71
- Résultat constaté au compte de gestion 2013	769 812,20
- Restes à réaliser 2013 (dépenses engagées non mandatées) à reprendre au B.P. 2014	133 301,24
- Affectation en réserves obligatoires à l'apurement du déficit d'investissement (compte 1068) + restes à réaliser (soit 0 € + 133 301,24€)	133 301,24
- Affectation complémentaire en réserve (compte 1068)	636 510,96
- Total affecté au compte 1068	769 812,20
- Affectation à l'excédent reporté (compte 002)	0 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

Taux de fiscalité pour 2014

Vu la proposition de budget 2014 et l'estimation des bases fiscales, ainsi que le niveau des recettes de contributions nécessaires pour équilibrer le budget 2014;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE de reconduire les taux 2013 pour l'année 2014 et vote les taux suivants :

	Taux 2013	Variation	Taux 2014
Taxe d'habitation	17,94%	0,00 %	17,94 %
Taxe foncier bâti	15,20%	0,00 %	15,20 %
Taxe foncier non bâti	60,35%	0,00 %	60,35 %

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fixation des tarifs de location des salles et autres tarifs communaux

Vu les tableaux des tarifs de prestations en vigueur depuis 2012 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE de reconduire les mêmes tarifs pour l'année 2014, sans augmentation.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Désignation des membres au bureau de l'Association Foncière

Vu l'article R133-3 du code rural ;

Considérant que le Maire y assiste de droit ou un conseiller municipal désigné par le Maire ;

Vu le courrier de la Chambre d'agriculture du 26 mars 2014, proposant des candidats au bureau de l'Association foncière de Reichstett :

- *Titulaires : MM. Pierre EHRARDT, Stéphane WINTZ, Martin THOMAS,*
- *Suppléants : MM. Damien LAGEL, André BEYER.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PROPOSE les personnes suivantes au bureau de l'Association foncière :

- *Titulaires : Mathieu WINTZ, Jean-Michel KLEINKLAUS, Thierry BEYER,*
- *Suppléants : Claude BERGER, Benoît FORNES, Pierre HORNECKER.*

ADOPTE A L'UNANIMITE

Proposition de candidats à la Commission Communale des Impôts Directs

Vu le courrier du 7 avril 2014 de la Direction Général des Finances Publiques, par lequel la Direction Générale des Finances Publiques demande que le Conseil Municipal propose 32 candidats (8 titulaires et 8 suppléants, en nombre double, devant appartenir aux défférentes catégories de contribuables et dont certains devront ne pas habiter la Commune ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Propose les contribuables suivants :

Président : Georges SCHULER, suppléant M. Julien KELLER

- **Taxe d'habitation**

Titulaires

Prénom	Nom	adresse	ville
Norbert	ANZENBERGER	12 rue du Gal de Gaulle	67116 REICHSTETT
Michèle	MEYER	33 avenue des Vosges	67116 REICHSTETT
Patrick	ECKART	44 rue du Canal	67116 REICHSTETT
Huguette	ADRIAN	2 rue de la Bruche	67116 REICHSTETT

Suppléants

Prénom	Nom	adresse	ville
Christine	REICHERT	21 avenue du Rhin	67116 REICHSTETT
Max	MONDON	11 rue du Markstein	67116 REICHSTETT
Dominique	DUTT	25a rue du Gal Leclerc	67116 REICHSTETT
Maryvonne	JOACHIM	9 rue des Trois Epis	67116 REICHSTETT

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties**

Titulaires

Prénom	Nom	adresse	ville
Marcel	BETETA	47 rue du Gal de Gaulle	67116 REICHSTETT
Stéphanie	MARRET	8 rue du Canal	67116 REICHSTETT
Françoise	WURSTHORN	8 avenue du Rhin	67116 REICHSTETT
Nicolas	GUILLERME	31 rue de la Wantzenau	67116 REICHSTETT

Suppléants

Prénom	Nom	adresse	ville
Najet	BOUKRIA	19 rue du Mundolsheim	67116 REICHSTETT
Eric	WILLMANN	11 rue du Canal	67116 REICHSTETT
Laurence	CROSNIER	7 avenue d'Alsace	67116 REICHSTETT
Régis	HRANITZKY	7a rue de l' Ill	67116 REICHSTETT

- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties**

Titulaires

Prénom	Nom	adresse	ville
Eric	MOINE	17 rue du Vieil Armand	67116 REICHSTETT
Mireille	WINTZ	3 rue de l'Eglise	67116 REICHSTETT
Isabelle	HAESSIG	6 rue du Vieil Armand	67116 REICHSTETT
Marc	BORNERT	13 rue de la Gare	67760 GAMBSHEIM

Suppléants

Prénom	Nom	adresse	ville
Marie-Paule	STIEBER	13 rue de l'Ill	67116 REICHSTETT
Maxime	FRIEDMANN	46 rue de l'Ill	67116 REICHSTETT
Vianney	LAUGEL	47 rue du Canal	67116 REICHSTETT
Stéphane	WINTZ	54 rue du Gal de Gaulle	67116 REICHSTETT

- **Contribution économique territoriale**

Titulaires

Prénom	Nom	adresse	ville
Christian	GEISSMANN	6 avenue du Rhin	67116 REICHSTETT
Thierry	PAPERI	42 rue du Gal de Gaulle	67116 REICHSTETT
Christiane	VECCHIONE	37 rue Honoré de Balzac	67170 BRUMATH
Marie-Laure	MARTIN	14 résidence Beau Rivage	67460 SOUFFELWEYERSEIM

Suppléants

Prénom	Nom	adresse	ville
Caroline	STEINMETZ	2 rue de Paris	67116 REICHSTETT
Pierre	BINGLER	38C Rue de la Wantzenau	67116 REICHSTETT
Cédric	KLEINKLAUS	9 rue de la Wantzenau	67116 REICHSTETT
Gilles	FEIST	14 rue des Trois Epis	67116 REICHSTETT

ADOpte A L'UNANIMITE

Location de la buvette au plan d'eau

Vu les propositions de location de la buvette du plan d'eau, sur la base d'une convention pour une durée d'un an renouvelable deux fois ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

AUTORISE le Maire à signer un contrat de location de la buvette avec l'entreprise la mieux disante, à savoir la société RITTER, pour un montant de 6 500 € par an, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction 2 fois (soit au total 3 ans sauf dénonciation par la Commune).

ADOpte A L'UNANIMITE

Autorisation au Maire à signer les contrats enfance/jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales

Vu le contrat enfance jeunesse proposé par la Caisse d'Allocations Familiales ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer le contrat enfance/jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales, qui va déterminer les relations contractuelles ainsi que les aides financières accordées à la Commune pour les structures enfance et jeunesse.

ADOpte A L'UNANIMITE